

30 juillet 2021

## Réduction de la facture d'eau pour les citoyens sinistrés par les inondations

Après les inondations qui ont touché le Brabant wallon ces dernières semaines, les opérations de nettoyage des habitations ont nécessité de nombreux volumes d'eau de distribution pour l'ensemble des personnes victimes de ces intempéries.

Face à ce constat et en soutien à tous les sinistrés, in BW a souhaité accorder aux citoyens impactés **un geste commercial de 10 m<sup>3</sup> sur leur prochain décompte annuel, à savoir une réduction de 48 €.**

Cette ristourne sera **accordée à tous les usagers sinistrés** des communes du réseau de distribution d'in BW admises au Fonds wallon des calamités, sur base du rapport de l'Institut Royal Météorologique. Il s'agit des communes de **Court-Saint-Etienne, Genappe, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Villers-la-Ville et de Wavre** en Brabant wallon ainsi que Les Bons Villers (**Villers Perwin**) pour la province du Hainaut.

**Les sinistrés ne doivent entreprendre aucune démarche administrative spécifique** pour bénéficier de cette mesure (il ne faut donc pas contacter in BW à ce sujet). **L'intercommunale se concertera avec les différentes communes pour obtenir la liste des immeubles sinistrés.** Les habitants concernés seront avertis dans les prochaines semaines par mail ou par courrier de cette disposition.

---

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire :  
Nathalie Swaelens – Responsable communication  
0494/51 27 82 - nathalie.swaelens@inbw.be

in BW s'écrit "in" en minuscules et "BW" en majuscules. in BW est un nom propre et non une abréviation. On ne dit donc pas l'in BW. Le "l'" disparaît car il ne désigne plus le mot intercommunale.

	in BW d'in BW à in BW		INBW Inbw InBW inBW	I'INBW I'inbw I'InBW I'inBW
---	-----------------------------	---	------------------------------	--------------------------------------

